REGLEMENT INTERIEUR – Salle de travail partagé à la source Saint-Amand

Bienvenue à *La Source Saint-Amand*, un lieu de travail, de rencontre et de fraternité, ouvert aux membres de la paroisse souhaitant disposer d'un espace calme et convivial pour leurs activités professionnelles, académiques ou de recherche d'emploi.

1. Objet du lieu

La salle de travail partagé est un espace mis à disposition des **membres inscrits auprès de la paroisse**, afin de favoriser la concentration, la collaboration et la convivialité dans un esprit de respect mutuel et de bienveillance.

Le lieu comprend :

- **8 postes de travail**, sans écran

Et un accès possible à :

- Un **espace salon** pour les pauses café et les échanges,
- Un **espace cuisine** à l'étage pour les repas et collations,
- Un **oratoire** pour un temps de prière ou de recueillement.

---

2. Accès et inscription

L'accès est **réservé aux membres inscrits au préalable** auprès du secrétariat ou en suivant le lien suivant *https://w.enoria.link/inscription-espace-de-travail-partage*

- Des frais de gestion de 30€ sont facturés à l'année au moment de l'inscription.
- Chaque utilisateur doit ensuite **signer la feuille d'émargement** à son arrivée à la Source, et cela pour chaque jour d'utilisation.
- Les horaires d'ouverture sont fixés par la maison paroissiale et doivent être respectés : **du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30.**
- Les codes d'accès sont personnels et ne doivent pas être transmis à des tiers.
- A chaque fin de mois, les présences sont relevées et un appel à **participation aux frais** est effectuée de l'ordre de 10€ la journée, ou 5€ la demi-journée.
- La Source se réserve le droit de fermer l'accès à l'espace de travail (période de vacances par exemple) et devra prévenir les membres inscrits à l'avance par mail.

---

3. Règles de vie commune

Afin de préserver un cadre agréable pour tous :

- Le **silence et la concentration** doivent être respectés dans l'espace de travail.
- Les conversations téléphoniques ou les visioconférences se font à l'extérieur de la salle. Il est possible de s'installer dans une autre salle libre. En cas de doute, ne pas hésiter à questionner le secrétariat.
- Les espaces communs (salon, cuisine, sanitaires…) doivent être **laissés propres et rangés** après chaque utilisation.
- Chacun veille à **respecter le matériel** mis à disposition (mobilier, vaisselle, équipements électriques).

---

4. Utilisation des salles de réunion

- Les salles de réunion sont accessibles **sur demande auprès du secrétariat**.
- Les réservations se font à l'avance selon les disponibilités.
- Chaque utilisateur est responsable de **remettre la salle en ordre** après utilisation.
- Chaque utilisateur assure la responsabilité des invités qu'il reçoit à La Source : ces invités doivent respecter le lieu et le présent règlement.

---

5. Internet et matériel

- L'accès Wi-Fi est réservé à un usage professionnel, académique ou associatif.
- Il est interdit de télécharger ou de consulter des contenus illégaux, contraires à la morale ou aux valeurs de la paroisse.
- Le matériel informatique personnel reste sous la responsabilité de chaque utilisateur.
- Un code personnel ainsi qu'une notice vous permet de gérer vos impressions ou photocopies. Ces dernières sont facturées à la copie, à la fin de chaque mois : 10 centimes pour une copie en Noir et Blanc, 25 centimes pour une copie en couleurs (même tarif format A3 ou A4, une impression recto/verso correspond à l'équivalent de deux copies)

---

6. Sécurité et respect des lieux

- En quittant les lieux, chacun veille à **éteindre les lumières**, **débrancher les appareils inutiles** et **fermer la porte**.
- En cas de problème technique, matériel ou de sécurité, il convient d'en informer rapidement le secrétariat paroissial.
- L'espace est un lieu de respect, excluant tout comportement violent, discriminatoire ou inapproprié.

---

7. Esprit du lieu

Cette salle de travail partagé est avant tout un **lieu de service, de rencontre et de fraternité**.
Chacun y contribue en respectant les autres, en favorisant une atmosphère paisible et en veillant à la bonne utilisation des ressources mises à disposition.

---

8. Validation du règlement

L'inscription à la salle de travail partagé vaut **acceptation intégrale du présent règlement intérieur**.
Celui-ci peut être mis à jour par la paroisse si nécessaire.

Fait à Bordeaux, le 25 novembre 2025

Cécile Bergeras, responsable de la maison – lasource@paroissebordeauxcauderan.fr